

## Marges aquatiques et politiques urbaines au centre de Phnom Penh (Cambodge)

*Céline Pierdet\**

Phnom Penh est aujourd'hui la capitale de l'un des pays les plus pauvres d'Asie<sup>1</sup>, qui reste à l'écart des principaux flux d'investissements directs étrangers (IDE) dont bénéficie cette région<sup>2</sup>. Depuis 1993, dans un contexte de stabilisation de la vie politique et de reconstruction des infrastructures, les autorités cambodgiennes veulent transformer Phnom Penh en une capitale moderne par la réalisation de projets destinés à la tourner vers son site de confluence, à la rendre attractive pour les touristes et les investisseurs étrangers.

Mais les milieux naturels non urbanisables que sont les berges ou les lacs internes au tissu urbain sont investis dès les années 1980 par un habitat précaire et des populations marginales – minorités ethniques, migrants ruraux temporaires, etc. Situés au centre de la ville, mais à la marge de l'urbain, ils n'en constituent pas moins des territoires communs partagés, multi-appropriés. Comme M. Rochefort le rappelle, « dans le contexte des villes du Sud et d'une pauvreté majoritaire, l'usage du terme marge et celui de la notion de marginalité socio-spatiale sont toujours sujets à caution puisque les espaces de la prospérité, qui sont aussi ceux de la norme et du droit, y sont minoritaires » [Giraut, Rochefort, 2006, p. 14-15]. En effet, pour une population totale estimée à 1,3 million d'habitants en 2004<sup>3</sup>, selon l'urbaniste V. Clerc, « on recense environ 220 000 personnes dans les quartiers informels (40 000 ménages), auxquelles il faut rajouter environ 75 000 locataires non recensés, soit près du quart de la population de la ville » [Clerc, 2005, p. 186]. Ils se répartissent sur les berges des fleuves, autour des lacs intra-urbains, le long des axes de circulation, dans l'enceinte des bâtiments publics, etc. Ils sont à la marge de

---

\* Doctorante en géographie, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne – c\_gedeon2000@yahoo.fr.

1. En 2005, d'après les statistiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) datant de 2003, le Cambodge se situe au 130<sup>e</sup> rang mondial sur 177 pays classés, avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,571, loin derrière la Thaïlande par exemple (73<sup>e</sup> rang mondial et IDH de 0,778).

2. 94 % des IDE cumulés entre 2003 et 2005, soit 886 millions de dollars seulement, approuvés par le Conseil pour le développement du Cambodge (CDC), sont d'origine asiatique, dont 60 % d'origine chinoise (Source : CDC, 2006).

3. D'après le recensement intermédiaire de 2004, la population urbaine du Cambodge est estimée à 2,5 millions d'habitants pour une population totale de 13,5 millions (Source : Institut national de la Statistique).

toute forme d'« urbanité », même encore embryonnaire à Phnom Penh, qui « procède du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace » [Lussault, 2003]. Si, dans ces espaces, l'eau accroît encore l'insalubrité due à l'absence d'équipements publics, elle est aussi source de vie pour les plus démunis. Il s'agit donc de territoires complexes, ambivalents, qui portent et qui sont le produit de populations diversifiées. Sous une apparence d'homogénéité de la marginalité, entre autres identifiable par l'habitat précaire, se cachent des situations plurielles<sup>4</sup>.

Quelles stratégies ces populations marginales développent-elles pour subsister dans les espaces publics centraux ? En quoi les espaces aquatiques centraux font-ils l'objet d'une occupation différenciée ? Quelles réponses les autorités municipales tentent-elles de formuler pour endiguer cette marginalité avant tout sociale ?

### **Des marges sous contrôle : appropriation des espaces publics et stratégies d'adaptation**

Le long du Mékong comme des autres grands fleuves asiatiques, les berges sont traditionnellement dévolues aux activités maraîchères et à la pêche. En quoi ces pratiques, devenues marginales au centre de la capitale, dépendent-elles de plus en plus du bon vouloir des autorités ?

#### *Espaces touristiques centraux et marginalités sociales*

Le site de la capitale cambodgienne se singularise des autres capitales d'Asie du Sud-Est par une vaste zone de confluence, visible depuis les quais réaménagés en promenade ombragée au cours des années 1990. Elle est formée du cours du Mékong, amont et aval, du Tonlé Sap<sup>5</sup> et du Tonlé Bassac. Il s'agit là de la partie la plus touristique de la ville du fait de la présence de cette vaste promenade, ainsi que de la proximité des principaux monuments que sont le palais royal ou le musée national. Ces espaces supportent des territorialités multiples, liées tant à la présence de l'eau qu'à celle de la ville, du fait de leur caractère très attractif [Pierdet, 2007]. Changeantes au fil de la journée et des saisons, sans cesse renouvelées, elles participent de la construction de ces quais en territoire. Les Phnompenhois apprécient de se promener ou de pique-niquer en famille le soir, surtout à la saison sèche, après une journée de travail, sur ces quais ombragés et ventilés. Les hôtels et les nombreux restaurants situés de l'autre côté des quais sont très prisés des touristes pour la vue sur le fleuve.

En marge de ces activités relevant d'un certain renouveau économique, d'autres pratiques sont apparues à partir de 1992, avec l'arrivée des membres de l'Autorité

4. Cette étude s'appuie sur une quarantaine d'enquêtes menées auprès de villages de berges situés à la confluence, complétées par des entretiens ouverts dans les lacs ou *beng* et sur les quais, entre août 2002 et mars 2004.

5. Le terme *tonlé* signifie « le fleuve ». Les termes khmers sont ici retranscrits phonétiquement pour en faciliter la lecture.

provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), chargés d'organiser de nouvelles élections démocratiques et de veiller à la formation d'un gouvernement. Avec cette présence massive d'experts occidentaux, de fonctionnaires internationaux, le dollar a rapidement supplanté le riel. Alors que le génocide du régime polpotien a fait environ 1,7 million de victimes entre 1975 et 1979, décimant la plupart des familles, et après dix ans d'embargo international (1979-1989) dû à l'occupation du Cambodge par le Vietnam, de nombreux enfants, orphelins ou abandonnés, trouvent alors refuge dans les rues de Phnom Penh. Des jeunes filles des campagnes viennent s'y prostituer pour gagner de quoi faire vivre un parent resté au village. Désormais, sur le quai Sisowath, dès que les activités matinales – aérobic, jogging, etc. – s'achèvent et que chacun part au travail, des enfants déambulent, espérant trouver à se nourrir pour quelques centaines de riels<sup>6</sup>. Des petites vendeuses du secteur informel se répartissent aussi sur le quai en attendant l'arrivée des touristes. Seulement tolérées par les autorités, elles doivent négocier chaque semaine avec la police, en échange d'un « bakchich », l'occupation d'un petit espace, le temps d'écouler leur marchandise – graines de lotus, fruits frais coupés.

Le soir, tandis que les touristes remplissent les tables des restaurants du côté éclairé du quai, ces enfants circulent de table en table pour vendre des bracelets de fleurs de jasmin. Dans la pénombre, chacun essaie ensuite de trouver un endroit où passer la nuit. Un précieux morceau de carton déplié dans un recoin fait l'affaire. La plupart refusent d'être pris en charge par une organisation non gouvernementale (ONG) comme Mith Samlanh/Friends, implantée à Phnom Penh depuis 1994 et spécialisée dans l'aide aux enfants des rues. Si environ 800 enfants transitent chaque jour dans le centre de l'ONG situé juste derrière les quais, bon nombre préfèrent se débrouiller seuls pour contribuer à la survie de leur famille ou, dans les cas d'exclusion les plus graves, négocier juste de quoi financer leur dose quotidienne de drogue – de la colle au Yaa Baa – avec des dealers, en essayant d'échapper à la violence de la rue. Les quais constituent un espace privilégié du fait de la présence des touristes qui leur assurent un maigre revenu. Ils y sont aussi plus à l'abri de la violence entre bandes qu'ailleurs dans la ville. Des parties de « lancer de tongs » ou de plongeurs dans le Tonlé Sap s'organisent spontanément, dans un moment de répit. Ces espaces touristiques n'en sont pas moins sources de dangers pour ces bambins. Chaque année, plusieurs procès d'Occidentaux pour pédophilie ont lieu, malgré des condamnations de plus en plus lourdes.

### *L'intégration de marges spatiales anciennes à la ville*

D'autres formes de territorialités traditionnelles, héritées d'un mode de vie agraire, perdurent jusqu'au centre de la capitale, sur les berges. En face de la rive urbanisée de Phnom Penh, dans Chruoy Changvar<sup>7</sup>, des paillotes sont alignées et resserrées sur la berge, en bas des quais construits en 2002-2003. Des filets de pêche sèchent sur des barques, accostées à la berge. Sur la rive orientale de la

6. Un dollar équivaut à environ 4 000 riels.

7. Le terme *chruoy* signifie « avancée de terre dans l'eau » ou presqu'île.

presqu'île, plus abrupte, barques, paillotes et maisons sur pilotis se succèdent selon des strates bien distinctes. Il s'agit là de villages de pêcheurs, composés pour l'essentiel de minorités ethniques – Chams ou « Khmers Islam »<sup>8</sup>, et Vietnamiens. À la saison sèche, des Khmers cultivent quant à eux quelques rayonnages de légumes sur ces terres fertiles. Une répartition de l'espace et des activités s'organise entre les Chams et les Vietnamiens – qui pratiquent la pêche – et les Khmers, qui préfèrent cultiver les berges. Ces minorités vivent dans des conditions assez précaires, voire insalubres, en étroite relation avec l'eau. Certaines familles ne possèdent pas de maison et vivent à l'année dans une barque ou dans une paillote, emportée aux hautes eaux et reconstruite à chaque début de saison sèche. La plupart d'entre eux n'ont aucun titre foncier. S'ils vivent ainsi à la marge de toute forme d'« urbanité », ces habitants n'en sont pas moins territorialisés de par l'étroite relation qu'ils entretiennent entre eux et avec leur milieu, qui contribue réciproquement à leur maintien. Mais ils entretiennent aussi un lien étroit avec la ville, de jeunes Vietnamiens étant souvent employés sur des chantiers de construction de l'autre côté du fleuve, et les femmes allant vendre sur les marchés le poisson sorti des filets aux premières lueurs du jour.

Les aménagements entrepris dans la presqu'île par la municipalité depuis 2002, afin de transformer cette partie de la capitale jusqu'alors délaissée, dont les terrains étaient inondés chaque année aux hautes eaux, en un espace accessible à tous, bordé de quais aménagés, obligent ces populations au mode de vie agraire à adopter des stratégies d'adaptation face aux autorités. Sur la rive faisant face au palais royal, les habitants ont dû déplacer pendant un temps leurs paillotes, avant de venir se réinstaller. Sur la rive orientale, seules quelques familles ont dû se déplacer ou céder leur parcelle et se réinstaller plus loin. Les pêcheurs ne vont pas poser de filet dans l'axe du palais royal, et respectent l'interdiction de pêcher pendant les hautes eaux, entre juin et novembre. Seule la pêche à la ligne, pour une consommation familiale, est alors autorisée.

### *Tensions et conflits d'usages entre les marges*

Si ces berges supportent des territorialités complémentaires, elles n'en sont pas moins l'objet de conflits entre ces populations marginales. D'après le chef de village, parmi les 70 familles de Vietnamiens, certains ont habité là avant la guerre, mais ils ont dû fuir du fait des persécutions dont ils ont ensuite été l'objet. À partir du début des années 1980, la plupart reviennent s'installer dans la presqu'île ou dans le Grand Lac, car les eaux y sont plus poissonneuses que dans le delta. Mais ils sont surtout entrés au Cambodge de façon irrégulière vis-à-vis des services de l'immigration. Certains ont depuis obtenu une autorisation du chef de village, voire un livret de famille. D'autres sont toujours dans l'illégalité. De ce fait, ils sont sujets à une taxation abusive de leurs prises de la part des autorités cambodgiennes, de quelques centaines à quelques milliers de riels, suivant l'importance de la prise.

8. Ils sont de nationalité cambodgienne, mais de religion musulmane. Ils vivent de la pêche et du commerce, le long des voies fluviales.

À la décrue, du mois de novembre à la fin du mois de janvier, quand les poissons migrent en bancs du Grand Lac vers Phnom Penh, Vietnamiens ou Chams tendent en travers du Tonlé Sap de grands barrages ou *dai*<sup>9</sup>. Un *dai* permettant de capturer jusqu'à 400 tonnes de poisson, son emplacement est payant, de l'ordre de 2 500 dollars. Les Vietnamiens pratiquent aussi l'élevage à l'aide de cages de plusieurs mètres cubes, placées sous les embarcations. Sur chacune de ces cages, les autorités prélèveraient 30 000 à 50 000 riels, ce qui ampute fortement leurs revenus. Mais leur présence n'étant que tolérée, ils évitent de protester ouvertement contre ces pratiques.

Des Cambodgiens réprouvent la présence des Vietnamiens à proximité de la berge, ce qui traduit une situation de concurrence pour le partage des ressources. Les Vietnamiens sont accusés de piller les réserves de poissons avec des filets aux mailles trop resserrées, voire de pratiquer le braconnage aux hautes eaux. Néanmoins, il semblerait que les tensions soient moins fortes entre les occupants des berges des différentes ethnies dans cette zone de confluence, que dans d'autres parties de la capitale ou du pays, en particulier dans le Grand Lac ou dans la région frontalière. Les chefs de village ou *phum*, toujours désignés par les chefs de quartier ou *sangkat*, au sein de chaque communauté, veillent à résoudre eux-mêmes les situations conflictuelles.

### **Les *beng* intra urbains : « marges au cœur de la ville » et partage de l'espace**

Les lacs ou *beng*, enkystés dans la ville centre, constituent des espaces ambivalents, à la fois lieux de repli et de vie pour les uns, espaces répulsifs à remblayer et à lotir pour les autres. De quels enjeux sont-ils porteurs ? Comment une répartition de l'espace s'organise-t-elle au sein de ces quartiers ?

#### *Fonction hydraulique et pression foncière*

Si les espaces marécageux de l'arrière-berge ont été peu à peu remblayés pour permettre l'extension de la capitale, des *beng* ont néanmoins subsisté dans l'intradigues. De quoi s'agit-il ? Au sein du réseau hydrographique, un *beng* est un lac situé en arrière de la berge et relié au fleuve par un *prek* ou chenal qui l'alimente en eau. Même s'ils ont été coupés du réseau fluvial avec l'urbanisation, le *beng* Kak au nord, le *beng* Salang à l'ouest et le *beng* Trabek au sud (fig. 1) subsistent à la périphérie des districts centraux de Phnom Penh. Ils font désormais office de réceptacle pour les eaux usées et pluviales des différents bassins versants de la capitale, absorbent les fortes pluies de mousson et limitent les inondations dans la ville. Ces eaux sont amenées par écoulement gravitaire dans des conduites unitaires jusqu'aux *beng*, avant d'être rejetées sans traitement de l'autre côté de la digue périmétrale, dans le milieu naturel, où elles se décantent par lagunage. Autrement dit, l'eau des *beng* est très polluée, nauséabonde.

9. Le *dai* est un grand filet fixé par des radeaux de bambous. Ses mailles permettent de piéger des poissons dont les plus petits mesurent moins de 10 cm et servent à la fabrication du *prahoc* ou pâte de poisson fermenté. Ceux de taille supérieure sont utilisés pour le *paork* – autre type de saumure – ou sont mis à sécher.

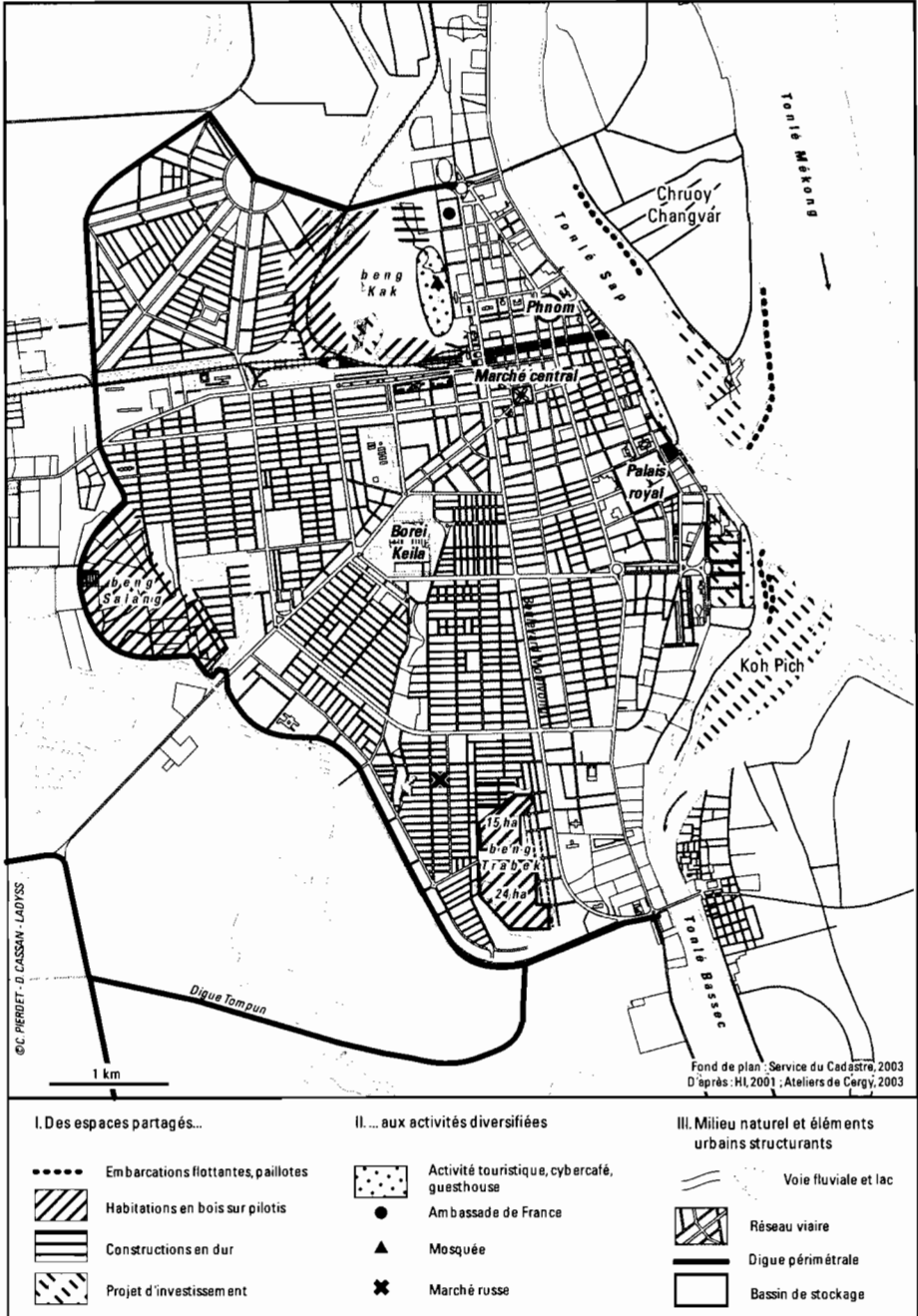


Fig. 1 – Des marges aquatiques différenciées au centre de Phnom Penh

En 1979, après la libération de Phnom Penh par les troupes vietnamiennes, un processus lent et complexe de réinstallation des habitants dans la capitale se met en place. Mais face à l'afflux de population, faute de logements et de terrains équipés en nombre suffisant, les autorités les laissent s'installer jusque dans les interstices, malgré les risques sanitaires. Entre 1979 et 1989, la terre appartient à l'État et les droits de propriété antérieurs à 1975 sont annulés. Une autorisation de résidence suffit pour s'installer et en avoir la jouissance. Dans les faits, les arrivants doivent payer leur parcelle ou leur maison, souvent très cher – aux alentours de 1 000 dollars dans le beng Kak selon une enquête –, soit à l'occupant d'avant, soit aux autorités du *sangkat*. Mais la loi foncière de 1992 entérine un décret du 22 avril 1989 réintroduisant la propriété privée par le principe de la « possession acquisitive ». Si quelques démarches permettent d'obtenir un titre de propriété en fournissant une preuve d'occupation, cette mesure crée aussi des exclus de la propriété foncière, en cas de démarches restées inabouties, ou d'occupation de terrains non appropriables du domaine public, comme les *beng* et les berges [Clerc, 2005, p. 184]. Bien souvent, aucun titre de propriété n'est délivré, *a fortiori* après 1992, ces terrains appartenant au domaine public. La loi foncière de 2001 met fin à la possibilité de devenir propriétaire par simple occupation.

Dans ce processus de reterritorialisation, ces *beng*, peu visibles depuis les axes principaux, font désormais office de sas d'entrée dans la ville pour les migrants ruraux et de lieu de refuge pour les plus démunis. Les revenus par famille sont inférieurs à deux dollars par jour. Si leur situation s'améliore, ils pourront ensuite acheter un petit commerce le long d'un boulevard. Mais ces quartiers, dépourvus des principales infrastructures, sont insalubres et densément peuplés. Les dessertes internes sont très insuffisantes et les ruelles deviennent impraticables aux premières pluies. Depuis le milieu des années 1980, dans chacun de ces trois *beng* internes, les berges sont occupées par un habitat sur pilotis ou par des paillotes, voire peu à peu remblayées. Les déchets qui s'accumulent sur le pourtour obstruent l'écoulement des eaux. Les jacinthes d'eau qui recouvrent leur surface témoignent de leur grande eutrophisation. Or même s'ils ne la consomment pas, les habitants utilisent quotidiennement l'eau des *beng* pour la cuisson des aliments, la lessive, etc., ce qui accroît les problèmes sanitaires, les risques d'épidémies. Les capacités de stockage des *beng* diminuent d'année en année, accroissant le risque d'inondation dans le bassin versant dont ce *beng* est l'exutoire. Néanmoins, si ces *beng* possèdent une destinée commune, ils n'en possèdent pas moins des singularités.

### *Le beng Kak : un espace central très convoité*

Le beng Kak occupe une situation charnière dans la capitale, au carrefour de deux grands axes : le grand axe nord-sud de la ville, le boulevard Monivong, passe à l'est, près de l'ambassade de France et de la mairie de Phnom Penh ; un grand boulevard est-ouest situé au sud, est bordé de grandes institutions cambodgiennes, telles que le conseil des ministres ou l'université royale. La gare d'où partent les trains pour le nord-ouest du pays et le littoral est située au sud du *beng* (fig. 1). Une péninsule s'avance sur 400 m dans ce *beng* d'environ 100 ha. Il s'agit de l'un des

plus grands sites d'habitat informel de la ville, avec 20 500 habitants environ. Une partie du domaine foncier appartient à l'État – voies ferrées et espace lacustre – et une autre partie est sans propriétaire identifié [APUR, 2003, p. 22-25]. Les densités de ces quartiers sont estimées à 150 hbts/ha environ au recensement de 1998. Elles auraient augmenté à environ 250 hbts/ha en 2004, mais restent inférieures à celles du quartier du marché central par exemple. Selon une enquête réalisée par des ONG en 2000-2001 auprès de 480 familles – sur les 4 000 vivant autour du beng Kak –, la plupart sont venues s'y installer au début des années 1990. 78 % vivent alors dans ce quartier depuis plus de six ans et seuls 4 % y vivent depuis moins d'un an. Les occupants saisonniers représentent environ 800 familles autour du beng [Handicap International, 2001]. Comme dans les autres beng, du fait de sa situation centrale, 25 % environ des habitants sont moto-taxi, 15 % employés du gouvernement, 20 % ouvriers du bâtiment. Ces professions s'exercent au centre de la ville, ce qui fait des beng des territoires convoités malgré l'insalubrité.

L'eau arrive au ras des planchers des maisons sur pilotis, reliées entre elles par des passerelles de fortune. Les accidents y sont nombreux. Selon l'enquête de 2001, 46 % des habitants vivent sur l'eau, dans des maisons flottantes ou saisonnières. Mais une partition de l'espace au sein du quartier est identifiable. 15 % des constructions sont en dur et plutôt situées dans le quart nord-est derrière l'ambassade de France ; 73 % sont en bois, surtout au sud-ouest ou à l'ouest du quartier. Ces nombreuses habitations sur pilotis ne sont pas à l'abri d'un incendie pour autant, comme celui qui a eu lieu en août 2003, détruisant plusieurs maisons au sud-ouest du lac (photo 1). Les difficultés rencontrées par les pompiers pour accéder à la zone, et la nécessité de leur donner un « bakchich » pour qu'ils interviennent, ont contraint les habitants à assister impuissants à la destruction de leur maigre bien. L'insalubrité du quartier est renforcée par l'absence d'infrastructures publiques de base. Au nord et à l'est du quartier, l'eau et l'électricité sont fournies par des revendeurs privés, dont les prix sont plus élevés. La plupart des services dont la population a besoin – hôpital, école, marché – sont situés à un kilomètre en moyenne du beng Kak, ce qui marginalise le plus ses habitants au sein de la capitale.

La diversité des activités internes au quartier tient à la situation du beng au sein de la ville, les plus marginales étant localisées à l'ouest, dans la partie la plus inaccessible, derrière une portion de voie ferrée désaffectée : trafic de drogue, prostitution de très jeunes filles le long de la rue des Petites fleurs au nord du beng, etc. Mais des activités multiples tenant au secteur informel – vente ambulante ou de matériaux de construction – sont aussi très présentes. Enfin, l'aquaculture trouve sa place au sein du beng, avec des bassins d'élevage au sud et à l'ouest. Mais ces pratiques informelles n'empêchent pas la présence d'une forte fréquentation des touristes de type routard, ce qui le singularise des autres beng, avec l'implantation de nombreuses *guest houses* au bord de l'eau, de bars, de cybercafés accessibles depuis le boulevard Monivong. Il est agréable d'aller boire un verre en fin d'après-midi sur un ponton, au ras de l'eau, à l'écart de la circulation automobile, tandis que le soleil se couche dans l'axe de la mosquée située à proximité.





*Photo 1 – Incendie de constructions sur pilotis au sud du beng Kak  
(© C. Pierdet, août 2003)*

### *Le beng Trabek : quelle répartition de l'espace entre les marges ?*

D'après la municipalité de Phnom Penh, le beng Trabek situé au sud, à l'ouest du boulevard Monivong, ne s'étend plus que sur 35 ha, divisés en deux parties reliées par un étroit canal. Au recensement de 1998, ce quartier regroupait environ 240 000 habitants. Il connaît une différenciation d'occupation de l'espace similaire à celle du beng Kak.

Ce quartier est polarisé par la présence du marché russe cette fois, situé au nord-ouest, qui attire habitants et touristes à l'échelle de la ville du fait de la grande variété des produits proposés. Cette partie du quartier est donc marquée par la présence plus forte d'habitat en dur, de compartiments chinois, de villas et de constructions sur des zones remblayées. Ceux qui en ont les moyens achètent ainsi des camions de sable qu'ils font déverser en bordure du *beng* en toute illégalité, le remblayant de proche en proche. Ces pratiques relèvent d'une négociation avec les autorités. Une fois remblayés, les terrains sont revendus à un prix quatre ou cinq fois plus élevé. La périphérie du quartier est très dynamique, avec la présence d'ateliers de transformation du bois, de commerces de meubles, le long des grands axes. Comme dans les autres *beng*, des petits commerces informels, avec des

échoppes devant la maison, ou sous la forme de commerce ambulants, assurent sa dynamique interne.

Mais la partie orientale du quartier est surtout marquée par un habitat sur pilotis, au ras de l'eau. Cette zone très insalubre est laissée aux plus démunis de ce quartier sous-intégré, à savoir les migrants ruraux saisonniers, qui doivent trouver à se loger dans les maisons sur pilotis, ou les Vietnamiens qui s'y sont regroupés. Ils constituent une main-d'œuvre de qualité, facilement mobilisable, qui vient concurrencer les Cambodgiens en acceptant de bas salaires. Les cultures pratiquées dans le *beng* – liserons d'eau, lotus (photo 2) – sont laissées aux plus démunis, tandis qu'une activité de moto-taxi fournit un complément de salaire. Dans ce quartier plus excentré, aucune activité touristique ne s'est développée.



Photo 2 – Cultures et habitat précaire dans le *beng* Trabek (© C. Pierdet, mars 2003)

Autrement dit, des territorialités multiples se développent dans ces espaces *a priori* répulsifs qui accueillent les plus pauvres. Si le *beng* Kak est surtout marginalisé du fait d'une desserte interne difficile et de l'éloignement des services, ces deux *beng* n'en sont pas moins bien reliés au reste de la ville et support de quelques activités dynamiques qui s'organisent en marge des pouvoirs publics. Des activités informelles assurent leur dynamique interne. Soit des espaces pluriels à la dynamique complexe qu'il s'agirait de requalifier en tenant compte de leur situation centrale, à forte potentialité économique, et des besoins des plus pauvres.

## Marges aquatiques centrales et politiques urbaines : quels enjeux ?

Dans un contexte où de multiples acteurs interviennent désormais, les populations marginales sont-elles condamnées à l'éviction des espaces aquatiques centraux ?

### *Le beng Kak : la prise en compte par la municipalité des besoins des plus pauvres ?*

Alors que les projets d'investisseurs se multiplient au centre de la capitale, comment concilier renforcement de la centralité urbaine, protection des capacités hydrauliques et lutte contre la pauvreté en veillant au maintien de ces populations au centre de la ville ?

À partir de cette problématique, un concours réunissant 28 participants et des experts internationaux a été organisé sur le site de beng Kak en novembre 2003 par l'Université de Cergy-Pontoise, université européenne de maîtrise d'œuvre urbaine<sup>10</sup>, en partenariat avec la municipalité de Phnom Penh, le bureau des affaires urbaines (BAU) et l'ambassade de France au Cambodge. En cherchant à ce que le projet s'autofinance, la municipalité souhaite d'abord freiner le remblaiement progressif du *beng* et préserver sa fonction hydraulique. Le renforcement des stations de pompage permettrait d'assurer la sécurité hydraulique de cette zone. Ensuite, afin de libérer des terrains pour créer des espaces récréatifs, tout en déplaçant le moins possible les populations du sud et de l'ouest du *beng*, il est envisagé de remblayer et de viabiliser ces terrains, pour la construction de logements et de commerces. Leur vente permettrait de financer le relogement de ces populations dans un habitat moins précaire au nord du *beng*. Afin de mieux intégrer le beng Kak à la ville, il est préconisé de recalibrer les voies d'accès à partir des grands axes périphériques et de traiter la voirie interne au quartier, inutilisable en saison des pluies. Enfin, un déplacement de la gare ferroviaire vers l'ouest permettrait de libérer des terrains afin de désenclaver le quartier, tout en gardant cette gare en centre-ville [Huybrechts, 2005, p. 7-9].

L'équipe lauréate a réalisé un vaste parc de 10 hectares ouvert au public autour du *beng* et déplacé la gare à un kilomètre plus à l'ouest. Une requalification des infrastructures d'accueil touristique et des espaces publics est planifiée, avec la réalisation de quais ombragés, allant du sud jusqu'aux abords de la mosquée située à l'est, semblables à ceux du Tonlé Sap, bordés d'équipements voués à un large public. Enfin, cette équipe a choisi de retraiter l'accès au quartier par un axe en oblique ouvrant une perspective sur le lac depuis le marché central [Ateliers de Cergy, 2003, p. 13-14, 39].

Ces projets tiennent compte de la volonté des habitants précaires de rester près du *beng*. Selon l'enquête de 2001, deux tiers des habitants de l'est et de l'ouest du *beng* souhaitent voir leur logement réhabilité. Seuls ceux qui vivent dans des

10. Les ateliers de Cergy ont été créés en 1982 à l'initiative de l'Établissement public d'aménagement (EPA) de Cergy-Pontoise. Soutenus par plusieurs ministères et collectivités territoriales, ils sont portés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP).

maisons sur pilotis, au ras de l'eau, souhaitent être relogés ailleurs. L'attitude de la municipalité a beaucoup évolué sur cette question depuis 1993. Les habitants sont alors expulsés sans indemnités, et leurs biens incendiés, si la municipalité veut récupérer un terrain squatté pour réaliser des infrastructures, etc. V. Clerc explique comment cette attitude change sous l'impulsion des ONG, avec l'abandon officiel des évictions sans compensation à partir de 1996, et l'introduction d'une politique de déplacement et de réinstallation concertée en banlieue de Phnom Penh à partir de 1998 [Clerc, 2005, p. 187-188]. Néanmoins, des squats sont parfois encore incendiés, comme en 2001 près du Tonlé Bassac. Seuls les squatters du quartier de Borei Keila ont été relogés gratuitement sur place, avec la construction de barres d'appartements, grâce à un projet porté par la municipalité et une compagnie privée. Mais des problèmes parfois inattendus surviennent : les vendeurs du secteur informel qui ont tiré au sort un appartement dans les étages se trouvent pénalisés pour leur activité et regrettent leur petite échoppe en rez-de-chaussée. Les habitants de beng Kak souhaitent conserver ce contact direct avec la rue et redoutent désormais une opération de relogement [*Cambodge Soir*, mars 2007].

### *La mobilisation d'outils juridiques pour préserver les beng*

La municipalité est consciente de la nécessité de préserver les capacités de stockage du beng Trabek. Une limite d'inconstructibilité est d'abord définie par une commission et consignée sur un plan en mars 1999. Mais les remblais se poursuivent en toute illégalité, témoignant de l'insuffisance de cette mesure. À partir de 2002, un projet financé par la Banque asiatique de développement (BAD) permet la réhabilitation du bassin de stockage au sud du *beng*, avec le dégagement des constructions situées sur le pourtour et le bétonnage de ses parois. Les habitants sont déplacés et relogés à proximité. Une nouvelle station de pompage est reconstruite à côté de l'ancienne. Enfin, une étude lancée par le BAU à l'été 2003 permet de proposer une nouvelle délimitation du *beng* afin de stopper les remblaiements, avec une réglementation, qui sont signés et approuvés par le gouverneur de Phnom Penh et par différents départements municipaux. Conformément à l'article 15 de la loi foncière de 2001, le domaine public comporte la surface du *beng* lui-même et les berges sur lesquelles un espace planté de 5 m de large sera réalisé. Cette délimitation semble cette fois davantage respectée. Une étude similaire est conduite pour le beng Salang par l'équipe Asia Urbs afin d'enrayer le grignotage de son pourtour [APUR, 2003, p. 26-34].

Concernant le beng Kak, malgré les différentes études dont il a fait l'objet, un contrat de concession de 99 ans aurait été signé en 2007 entre le gouverneur et l'*okñà* Lao Meng Khin, responsable de la compagnie Shukaku Inc et proche du Premier ministre Hun Sen, pour un montant de 79 millions de dollars. Ce quartier serait transformé en un complexe commercial, touristique et résidentiel de 133 hectares [*Cambodge Soir*, février 2007]. Environ 80 hectares du lac devraient alors être comblés. La municipalité a néanmoins annoncé son intention de limiter les expulsions et a proposé des indemnités de l'ordre de 0,6 \$ le m<sup>2</sup>. De tels projets prennent désormais place au cœur du débat politique local. L'opposition, en parti-

culier le député Sam Rainsy, s'en empare pour faire pression sur le pouvoir en place et dénoncer sa corruption. Des pétitions s'organisent aux côtés des ONG. La possibilité pour les squatters de pouvoir négocier une indemnité et un terrain remblayé constituent tout de même un progrès.

### *La marginalisation des marges par les investisseurs*

Néanmoins, sur les berges de la confluence, les conflits fonciers se sont durcis depuis 2004. Dans Koh Pich<sup>11</sup> tout d'abord, une centaine de familles vivant des cultures de berge qu'elles pratiquaient à la saison sèche depuis le début des années 1980 ont dû en partir début 2005 face au projet d'une compagnie filiale de la Canadia Bank, qui a obtenu une concession de 99 ans sur l'île. En échange de la construction de ponts reliant l'île à la ville, elle devrait réaliser un complexe immobilier présenté comme une ville fermée ou *gated community*. La municipalité a négocié le départ des habitants pouvant prouver l'ancienneté de leur occupation. Une cinquantaine de familles ont accepté de céder leur terrain pour 1 à 2 \$ le m<sup>2</sup>, surtout celles qui ne possédaient aucun document. Soutenus par le réseau *Housing Rights Task Force*, créé en 2004, les autres ont demandé à être indemnisées au prix du marché du fait que les îles ne sont pas mentionnées dans l'article 15 de la loi foncière de 2001 comme faisant partie des biens d'origine naturelle appartenant au domaine public d'État. Toute personne habitant depuis plus de cinq ans avant la promulgation de la loi de 2001 sur une parcelle du domaine privé est considérée comme en ayant la propriété. Néanmoins, seul un terrain fertile d'une quarantaine d'hectares au sud de Phnom Penh, doté d'infrastructures, a été proposé aux habitants. La dernière offre de la municipalité a atteint 2,5 \$ le m<sup>2</sup>, loin des 15 \$ escomptés. Un an après, les dernières familles ont été expulsées pour laisser place au chantier, mis en route avec un an de retard par rapport aux prévisions.

De même dans Chruoy Changvar, les habitants des villages de berge ont longtemps subsisté à la confluence grâce à une stratégie d'adaptation et de négociation avec les autorités. Depuis fin 2006, la pointe de la presqu'île est barricadée pour cause de chantier. Les commerçants et les pêcheurs ont été déplacés vers l'amont du fait de la mise en œuvre d'un nouveau projet d'investissement. Il s'agirait de réaliser une véritable extension de la ville, avec *guest houses*, restaurants et complexes sportifs, en lieu et place des espaces publics et récréatifs destinés à tous.

Au total, malgré les intentions affichées par la municipalité, une marginalisation accrue des populations déjà marginalisées a lieu sous la pression des investisseurs, dans des espaces à forte centralité et à forte rentabilité, *a fortiori* après la réalisation d'équipements publics. Différents experts soulignent que la capitale du Cambodge est « à la croisée des chemins » : va-t-elle s'orienter vers un processus identique à celui des autres capitales régionales où dominant entre autres l'urbanisme de tours, la spéculation foncière et le recours à de grands investisseurs privés ? Des territorialités qui se sont lentement reformées depuis le début des années 1990 sont

11. Le terme *koh* signifie « île », soit l'île aux diamants.

aujourd'hui menacées, alors que ces populations des berges et des *beng* sont déjà très fragilisées. La mise en œuvre du schéma d'aménagement de la capitale à l'horizon 2020, tel qu'il est défini dans des études préalables, planifiant l'urbanisation future de la ville, ses infrastructures, etc. permettrait d'orienter la réalisation de projets urbains en cohérence avec le développement de l'agglomération, tout en préservant et en requalifiant les territoires des plus démunis.

## BIBLIOGRAPHIE

- APUR [2003], *Phnom Penh à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 123 p.
- ATELIERS D'ÉTÉ DE CERGY-PONTOISE [2003], *Le journal de la session*, Phnom Penh, 7<sup>e</sup> session asiatique, 53 p.
- CAMBODGE SOIR [2007], Quotidien, Phnom Penh, février et mars.
- CLERC V. [2005], « Les politiques de résorption de l'habitat informel à Phnom Penh. Influence des organisations internationales et contradictions de l'action publique », in E. Verdeil (éd.), « Expertises nomades. La circulation des modèles urbains hors du monde occidental », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 3, p. 183-196.
- DOMINGO J. (coord.) [1995], « Marginalité et exclusions dans l'espace urbain », *TIGR*, n° 91/92.
- GIRAUT F., ROCHEFORT M. [2006], « La marginalité socio-spatiale : une notion à déconstruire dans le contexte des villes du Sud ? », in M. Morelle (coord.), « Marges au cœur de la ville », *Revue Tiers Monde*, vol. 185, p. 14-16.
- HANDICAP INTERNATIONAL, ACTION NORD-SUD [2001], *Bæung Kak Lake – Alternatives for development*, Phnom Penh.
- HUYBRECHTS E. [2003], « Phnom Penh et son beng Kak », *Cambodge Nouveau*, n° 205, p. 6-9, Phnom Penh.
- LE BERRE M. [1992], « Territoires », in A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica, p. 617-638.
- LUSSAULT M. [2003], « Urbanité », in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 966-967.
- MUNICIPALITÉ DE PHNOM PENH [1997], *Bassin versant du beng Trabek – Assainissement à l'horizon 2015*, Phnom Penh, 68 p.
- PIERDET C. [2005], « La symbolique de l'eau dans la culture cambodgienne – Fête des eaux et projets urbains à Phnom Penh (Cambodge) », *Géographie et Cultures*, n° 56, p. 5-22.
- PIERDET C. [2008], « Reconstruction territoriale et pratiques quotidiennes liées à l'eau à Phnom Penh (Cambodge) », in M. Berger et F. Pousin (coord.), « Territorialités et quotidien », *Strates*, Nanterre, Ladyss, 14, p. 103-118.
- ROCHEFORT M. [2000], *Le défi urbain dans les pays du sud*, Paris, L'Harmattan, 184 p.